

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 38 (1950)  
**Heft:** 157

**Nachruf:** Théo Preiss (1911-1950)  
**Autor:** Bonnard, Pierre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## THÉO PREISS

(1911-1950)

Les études néotestamentaires viennent de perdre un de leurs plus ardents ouvriers. D'autres ont dit ce que Théo Preiss a donné au Séminaire des étudiants en théologie de Strasbourg, dont il fut le directeur de 1935 à 1939, à sa paroisse de Guebwiller (1940-1942), à la Faculté de théologie protestante de Montpellier (1943-1950), aux étudiants du Sanatorium universitaire de Leysin, aux Associations chrétiennes d'étudiants, au Mouvement œcuménique. Dans cette revue, nous voudrions revenir sur quelques aspects de son œuvre scientifique, en formulant le vœu qu'elle soit bientôt recueillie et publiée avec le texte de la thèse que Preiss était près d'achever.

C'est à Ignace que Preiss a consacré ses premiers travaux <sup>(1)</sup>. Depuis l'étude de Schlier (1929), il n'avait rien paru de décisif sur l'évêque d'Antioche. Alors que trop d'historiens s'étaient bornés à souligner l'importance des déclarations d'Ignace sur l'épiscopat, Preiss a montré que ces déclarations ecclésiologiques trouvent leur explication dans la doctrine ignatienne de l'« union charnelle et spirituelle ». D'autre part, l'originalité de l'étude de Preiss vient de la comparaison qu'il conduit très habilement entre les lettres d'Ignace et celles de Paul. Il montre, par exemple, que l'attitude d'Ignace devant la mort, dans sa lettre aux Romains, est absolument différente de celle de Paul, dans sa lettre aux Philippiens. Alors que le premier « opte joyeusement pour la vie au service de l'Évangile », le second « supplie les Romains de le laisser mourir ». Si, dans la doctrine paulinienne, on doit parler de « participation » du croyant à la mort du Christ (Rom. vi), chez Ignace le terme d'« imitation » s'impose. « Alors que Paul concluait de sa crucifixion à la nécessité de vivre dans une vie nouvelle, que de sa mystique passive jaillissait une « éthique » active devant être vécue dans ce monde en attendant le retour du Christ, Ignace greffe sur le peu qu'il garde de cette mystique passive une « mystique active » où l'homme cherche à s'élever

(1) *La mystique de l'imitation du Christ et de l'unité chez Ignace d'Antioche*, « Rev. d'hist. et de phil. rel. » (Strasbourg), 1938, p. 197-241.

vers Dieu en fuyant délibérément le monde » (*op. cit.* p. 207). Le christianisme, ramené à une imitation charnelle de la passion du Christ, est alors réduit à un procédé de rédemption comme il en existait tant d'autres alors, à un chemin spirituel (et combien tragique dans le cas d'Ignace !) vers l'ένωσις dans la substance divine. Cependant, si Preiss a bien marqué tout ce qui sépare la spiritualité ignatienne du paulinisme, il en souligne avec la même force l'aspect profondément biblique : le réalisme tragique et historique. L'évêque d'Antioche, tout au long de son voyage vers les arènes romaines, n'a cessé d'avoir devant les yeux la personne du Christ crucifié, fondement du réalisme sacramentaire et ecclésiologique, mais aussi de l'obéissance morale, jusqu'au martyre.

Les trois autres études de Preiss, dont nous voulons parler, gravitent nettement autour d'une même question, qui se trouvait au centre de ses réflexions. C'est la question du « juridisme biblique ». Dans une étude sur Mat xxv, 31-46 <sup>(1)</sup>, qui résume sans doute la thèse qu'il préparait sur l'unité de la christologie néotestamentaire, Preiss écrivait, en parlant du principe de droit rabbinique « l'envoyé est comme celui qui l'envoie » : « Nous sommes donc en présence, tant dans Marc ix, 37 et Mat. xviii, 5, que dans Mat. xxv, d'une mystique juridique plus vaste et plus profonde qui dépasse de loin les limites du principe rabbinique : le Fils de l'Homme s'est solidarisé avec ceux qui ont, *objectivement*, besoin de secours, quelles que soient, par ailleurs, leurs dispositions subjectives. » Pour décrire cette identification de Jésus et des misérables, Preiss montre d'abord que ce cadre juridico-eschatologique est étranger au mythe oriental et gnostique de l'*Anthropos*. « Dans le mythe gnostique, l'Homme est le principe divin substantiellement, éternellement *identique* à la somme des âmes... Dans la pensée de Jésus, le Fils de l'Homme *s'identifie* par libre grâce à chacun de ces misérables par un acte de substitution et d'identification et les rassemblera au dernier jour. » Cette ligne juridique, Preiss la retrouve dans le concept de justification (I Tim. III, 16), dans toute l'eschatologie judiciaire paulinienne (Rom. VIII), dans la notion johannique du Paraclet, dans tel apophtegme méconnu des synoptiques (Marc ix, 37 ; l'expression « en mon nom », etc.) et il précise que « juridique » ne veut pas dire « fictif ». Le Juge céleste des derniers jours ne fera pas comme si la destinée des misérables avait été la sienne, car cette destinée a vraiment été la sienne. « Il s'agit bien d'une substitution juridique, mais d'une substitution réelle et efficace qui va jusqu'à l'identification... Cet Homme est devenu tellement homme qu'il a, mystérieusement, mais très réellement, pris et fait siennes la place et la destinée de chaque homme... Il aura été mystérieusement présent dans le dernier des misérables. » Et Preiss montre comment la mystique paulinienne « n'a fait qu'explicitier, déployer et pousser à ses ultimes conséquences ce que Jésus avait déjà esquissé » (*op. cit.*, p. 33).

(1) *Le Mystère du Fils de l'Homme*, « Dieu Vivant », n° 8 (sans date), Paris. Editions du Seuil. L'achevé d'imprimer est du deuxième trimestre 1947.

Enfin, il met en plein jour le lien qui unit cette mystique juridique, d'une part à l'ecclésiologie du corps de Christ où « dans chacun des membres, le chef est présent », d'autre part à la morale néotestamentaire qui ramène toujours à nouveau le sujet moral de la rêverie religieuse vers l'homme à aimer immédiatement « non seulement parce que le temps est court... mais parce qu'il est chargé du poids infini de la présence mystérieuse, dans l'homme qui est devant l'homme, du Fils de l'Homme et de Dieu lui-même ».

L'article capital de *Dieu vivant*, que nous venons de résumer bien imparfaitement, s'éclaire à la lecture d'une étude consacrée par Preiss à la justification dans la pensée johannique (1). Contre l'interprétation spirituelle ou mystique habituelle du quatrième évangile, Preiss se proposait d'insister sur son « aspect juridique ». L'entreprise était difficile. Le juridisme johannique est d'abord distingué du juridisme paulinien ; alors que la doctrine de la justification par la foi mettait l'accent sur l'aspect individuel du salut, « la pensée johannique nous donne précisément cet aspect objectif et cosmique du grand procès » (*op. cit.*, p. 105). Preiss relève et analyse alors tous les textes johanniques où figure le verbe « témoigner » et ses composés ; puis il insiste sur la fonction juridique de l'Esprit dans I Jean v, 4-11 et sur le caractère cosmique du procès présumé par Jean xii, 31, 32, où « l'Esprit sera donc le Paraclet des fidèles devant les tribunaux du monde, le Fils de l'Homme leur Paraclet au jugement dernier », comme dans Jean xvi, 33 où « vaincre » signifie « sortir victorieux et justifié d'un procès » (avec Bultmann). Il est donc légitime de rapprocher la notion johannique de l'Esprit — Paraclet de la figure du Fils de l'homme tel qu'elle apparaît dans les évangiles synoptiques ; l'une et l'autre décrivent une fonction essentiellement juridique ; le Paraclet fait maintenant pour l'Eglise ce que le Fils de l'homme fera au jugement dernier. Ainsi « il n'y a pas trace d'une concurrence entre une eschatologie primitive du Fils de l'Homme juge et une eschatologie spiritualisée de la présence intérieure de l'Esprit » (*op. cit.*, p. 112) et nous retrouvons entre le Père et le Fils johanniques cette identité ou relation juridique, cette « mystique juridique » où Jésus lui-même est « comme celui qui l'envoie ».

Mais c'est dans son étude intitulée *Le Témoignage intérieur du Saint-Esprit* (2) que Théo Preiss a sans doute donné l'expression la plus précise de sa pensée sur le juridisme néotestamentaire. « Je me demande, écrivait-il à Leysin en avril 1946, si l'oubli à peu près complet, dans l'histoire de la théologie, de ce que j'ai appelé, faute d'un meilleur terme, la fonction juri-

(1) *La justification dans la pensée johannique*, in : « Hommage et reconnaissance ». Recueil de travaux publiés à l'occasion du soixantième anniversaire de Karl Barth. Cahiers théologiques de l'« Actualité protestante ». Hors série 2, Neuchâtel, 1946.

(2) *Le témoignage intérieur du Saint-Esprit*, Cahiers théologiques de l'« Actualité protestante », n° 13, Neuchâtel, 1946. Traduction allemande : « Theologische Studien », Heft 21.

dique de l'Esprit, l'oubli, jusque dans l'exégèse protestante, de son lien étroit avec la justification, n'a pas contribué à donner à la troisième personne de la Trinité cet air abstrait et artificiel, et désarmé l'Eglise devant les spiritualismes d'autrefois et d'aujourd'hui » (*op. cit.*, p. 8).

Après avoir rappelé la doctrine calvinienne et écarté ses déformations tant littéralistes que spiritualistes, Preiss remarque que dans le Nouveau Testament, l'œuvre de l'Esprit n'est jamais formelle ; l'Esprit n'agit pas comme tel, en tant que principe d'une autorité abstraite ; au contraire, l'Esprit dit quelque chose au croyant en même temps qu'il agit en lui (Rom. VIII). Quant à la définition même de l'Esprit, Preiss relève l'incohérence des textes bibliques, incohérence qui n'est d'ailleurs qu'apparente ; le sens des textes se ramène à ceci : « Entre Dieu et l'homme, il n'y a pas quelque chose d'intermédiaire ; Dieu n'envoie pas sur la terre un être détaché de lui-même ; il ne donne pas quelque chose à l'homme ; il se donne lui-même, avec tout son grand cœur de Père, dans son Fils » (*op. cit.*, p. 17).

Les images dont le Nouveau Testament se sert pour parler de l'Esprit sont toutes empruntées aux formes juridiques des relations humaines : arrhes, prémices, gages, etc. « Il n'est pas question d'entités intellectuelles ni d'unions mystiques » (*op. cit.*, p. 20). L'Esprit ne « prouve » pas la vérité de la Bible ; il ne fait pas « sentir » le salut. Il accuse, juge, défend et convainc l'homme de son péché comme de sa justification. Mais l'Esprit n'ajoute rien à l'œuvre de Dieu en Christ, il l'explicite. « En bon témoin il s'effacera devant celui dont il témoigne comme le Fils lui-même s'efface devant son Père. » Il reste insaisissable ; nous ne le possédons jamais ; il ne se propose jamais comme objet d'expérience ; dans son « humilité » parfaite réside sa majesté suprême. « Il nous ouvre les yeux, mais nous ne voyons ni le chirurgien ni l'opération par lesquels nos yeux ont été ouverts » (*op. cit.*, p. 27). L'Esprit ne fait donc que renvoyer le croyant à Jésus-Christ, c'est-à-dire au témoignage extérieur de la Parole.

Il y a, dans cette dernière publication de Preiss, de tels trésors de science et de méditation que nous ressentons une vraie souffrance à la résumer si sommairement. Il nous semble, à la relire, être à nouveau assis au chevet de ce grand malade qui, avec une même simplicité, nous parlait de la mort et de la résurrection qu'il attendait, et des études qu'il espérait pouvoir achever.

Pierre BONNARD.

Une bibliographie complète ne pourra être dressée qu'après la publication des inédits.

Notre reconnaissance va à notre collègue, M. Wilhelm Vischer, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montpellier, qui nous a aidé à dresser cette liste provisoire.

## PUBLICATIONS DE THÉO PREISS

- A propos de Kierkegaard*, « Rev. d'hist. et de phil. rel. », 1936.
- La mystique de l'imitation du Christ et de l'unité chez Ignace d'Antioche*, « Rev. d'hist. et de phil. relig. », 1938.
- L'Eglise et la Mission*, « Le Semeur », 1939, reproduit in : « La lumière des nations », Neuchâtel, 1944.
- Christian Youth*, « Student World », 1939.
- La tâche de l'Eglise dans la nation*, « Et. th. et rel. », 1943.
- Art et création*, « La correspondance fédérative », 1944.
- La justification dans la pensée johannique*. Hommage et reconnaissance à Karl Barth, Neuchâtel, 1946.
- Le témoignage intérieur du Saint-Esprit*, Cahiers théol. de l'« Actualité protestante », Neuchâtel, 1946.
- L'origine araméenne de Jean VIII*, 30-36, « Et. th. et rel. », 1946. En allemand : *Aramäische in Job. VIII*, 30-36. « Th. Zft. », 1947, p. 78.
- Le baptême des enfants et le Nouveau Testament*, « Verbum Caro », n° 3, 1947.
- Forgiveness*, « Student World », 1947.
- L'enseignement théologique et le monde*, « Le Semeur », 1947.
- Le Mystère du Fils de l'Homme*, « Dieu vivant », n° 8. Paris, 1947.
- L'Alsace*, « Le Semeur », 1948.
- Le dernier repas de Jésus fut-il un repas pascal ?* « Th. Zft. », 1948, p. 81 ss.
- La vision de l'histoire dans le Nouveau Testament*, « Le Semeur », 1950.
- Vie en Christ et éthique sociale dans l'épître à Philémon*, in : « Aux sources de la tradition chrétienne ». Mélanges offerts à M. Maurice Goguel. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 1950.

P. B.